

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 302

présenté par

Mme Bonneton, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin,
M. Cavard, M. Coronado, M. de Ruy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 18

Supprimer les alinéas 34 et 35.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La compétence de prélèvement des grands prédateurs, ours, loup, lynx doit rester de la compétence exclusive de l'autorité publique. Ces chasses sont complexes et cette faune sauvage particulière demande des précautions que seule la puissance publique est en mesure d'assurer. De plus, aucun élément tangible ne permet d'affirmer que l'ONCFS ne serait pas en mesure d'assurer des prélèvements dont le nombre est et restera très faible.